

Le 21 octobre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest



N/Référence : C-4899

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 18 septembre 2015.

Déversements survenus depuis 2011

En réponse à votre demande concernant le nombre de déversements survenus depuis 2011, nous vous référons à la page 70 du *Rapport sur le développement durable 2014* accessible sur notre site Web à l'adresse suivante :
<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-developpement-durable.html>.

Pour chacun des déversements accidentels de diesel dans les centrales thermiques du Distributeur depuis 2011, vous trouverez certaines des informations que vous requérez à l'annexe 1 ci-jointe.

Nous vous informons qu'une série d'actions sont mises en place à la suite de chaque déversement. Elles visent le confinement, la récupération des contaminants et la réhabilitation des sites. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous référons à notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/energie-environnement/gestion-impacts-environnementaux.html>

Quant aux coûts de décontamination propres à chaque déversement, nous ne détenons pas de document répondant à cette partie de votre demande. La production de ces renseignements nécessiterait notamment des travaux d'extraction et de compilation. En conséquence, nous invoquons l'article 15 de la *Loi sur l'accès* dont nous joignons copie en annexe.

Par ailleurs, nous vous informons que le Distributeur a déposé le 19 mars 2015 une requête à la Régie de l'énergie visant la mise en place d'un *Mécanisme de récupération des coûts liés à des événements imprévisibles en réseau autonome*, incluant le déversement accidentel d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules. Ce document est accessible sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/282/DocPrj/R-3905-2014-B-0245-Demande-Piece-2015_05_14.pdf.

Déversement survenu à Cap-aux-Meules

Nous vous informons qu'il n'existe aucun rapport post-incendie remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.


Par ailleurs, nous vous informons que la quantité d'hydrocarbures déversée à la suite de la fuite est de l'ordre de 100 600 litres et qu'une bonne partie du nettoyage a été effectuée à ce jour alors que près de 60 000 litres d'hydrocarbures ont été récupérés. Des efforts de récupération sont toujours en cours par un processus de bioaspiration.

Hydro-Québec collabore actuellement avec les différents ministères impliqués pour convenir d'un plan de réhabilitation adapté à la situation qui sera communiqué à la population avant son déploiement.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.